

Les Propos de la Tour

Édition septembre 2020

Mot du Maire



Après un été hors de l'ordinaire, je tiens à souligner le travail des employés municipaux qui ont fait preuve d'imagination et de collaboration pour vous permettre de participer à de superbes activités renouvelées ou créées spécialement en raison de la nouvelle réalité qu'engendre la COVID-19. Tout en respectant les mesures en vigueur, c'était notre manière de vous donner un peu de répit en cette situation difficile. Merci à vous tous d'avoir contribué au succès de ces activités!

Je profite également de l'occasion pour vous remercier pour la belle discipline dont vous faites preuve depuis le début de cette crise sanitaire. Malgré tout, je rappelle qu'il est important que nos efforts collectifs continuent pour diminuer, ensemble, les risques de propagation du virus.

Côté projets municipaux, le Complexe sportif Promutuel Assurance avance à grands pas.

Une section réservée à ce projet se trouve d'ailleurs dans ce journal afin de vous donner un aperçu des travaux et de la future programmation. Cette infrastructure saura, sans aucun doute, faire le plaisir aux tout petits ainsi qu'aux plus grands.

Bonne rentrée à tous les élèves et membre du personnel. Je vous souhaite une très belle année scolaire.

Jean-Claude Léveillé
Maire

Horaires

Hôtel de ville

Fête du Travail jusqu'au 30 avril

Lundi au vendredi 8 h 30 à 12 h
et 13 h à 16 h 30

* Prenez note que nous sommes maintenant fermés de 12 h à 13 h le vendredi.

Loisirs, culture et vie communautaire (aréna/complexe)

Fête du Travail jusqu'au 30 avril

Lundi au vendredi de 9 h à 12 h
et 13 h à 16 h 30

Travaux publics

Fête du Travail jusqu'au 23 juin

Lundi au vendredi 8 h 30 à 12 h
et 13 h à 16 h

Bibliothèque

Horaires réguliers

Lundi FERMÉ

Mardi au vendredi 17 h à 20 h 30

Samedi et dimanche 10 h à 16 h

Fermeture des bureaux administratifs

Lundi 7 septembre
et lundi 12 octobre

Camp de jour 2020 : un défi relevé haut la main!



La Ville de Donnacona tient à féliciter toute l'équipe du camp de jour pour leur magnifique travail, surtout avec les circonstances exceptionnelles auxquelles elle a dû faire face cet été. Vous avez permis aux jeunes de vivre un été rempli de magie malgré la COVID-19!

L'équipe de coordonnateurs : Pogo, Smarties, Barbie et Rubik.



Séances du conseil

Septembre : Lundi 14 et lundi 28

Octobre : Mardi 13 et lundi 26

Novembre : Lundi 9 et lundi 23

Décembre : Lundi 7



Séances de la cour

Septembre : Mercredi 16

Octobre : Mercredi 21

Novembre : Mercredi 4 et mercredi 25

Décembre : Mercredi 16



Alertes municipales, êtes-vous inscrit?

Pourquoi vous inscrire? Alertes municipales est un système permettant de vous aviser instantanément lorsqu'une alerte mineure ou majeure est en vigueur selon les moyens de communication que vous avez sélectionnés. Opération déneigement, avis d'ébullition, bris d'aqueduc, eau brouillée sont quelques exemples d'alertes que vous pourriez recevoir.

Ne tardez pas à vous inscrire : donnacona.alertesmunicipales.com

Retour sur de belles activités

La situation actuelle fait malheureusement en sorte que plusieurs activités estivales n'ont pas pu avoir lieu. En suivant l'évolution de la pandémie et en respectant les consignes en vigueur, votre ville fait tout en son pouvoir pour vous permettre de vous divertir malgré tout. Merci mille fois d'avoir si bien participé et pour vos beaux commentaires!

Voici quelques événements qui ont été organisés pour contribuer au bien-être des citoyens :

Zumba et Yoga plein air au Parc des Anglais



Une belle participation a eu lieu chaque semaine pour bouger avec le Zumba et le Yoga plein air du 30 juin au 20 août. Merci à tous!

Tournoi amical de tennis



Le Club de tennis et de pickleball a organisé son premier tournoi de tennis sur les nouveaux terrains le 8 août dernier. Formule gagnante de deux set, prix de présence et animation étaient au rendez-vous!

Week-ends AutoShow et Cinéparc



Pour palier à diverses annulations de tenue d'événement en raison de la COVID-19, nous avons organisé deux week-ends d'AutoShow et de Cinéparc offert gratuitement pour les citoyens, tout en respectant les mesures en vigueur. À notre manière, nous voulions donner un peu de répit à notre population en cette situation difficile. Situés dans le stationnement de la bibliothèque municipale, les citoyens ont pu assister à un spectacle le vendredi et/ou regarder un film le lendemain dans le

confort de leur voiture. Le site était complet pour les quatre représentations.

Regardez la vidéo récapitulative : <https://www.youtube.com/watch?v=XmJvUloQaGI>

Une troisième édition d'un AutoShow se prépare!



Avec la popularité de ce type d'événement, nous organisons actuellement une autre édition de l'AutoShow avec le groupe Bleu Jeans Bleu, qui aura lieu le 11 septembre prochain. Avec un maximum de 125 places disponibles, le spectacle a affiché complet en seulement 48 heures de mise en vente. Merci à tous pour votre si belle fidélité! Nous remercions aussi grandement tous les partenaires qui rendent ce spectacle possible pour les citoyens.



Résumé des mesures de la COVID-19 sur le territoire

Diminuons, ensemble, les risques de propagation du virus

Ça va bien aller!



La Ville de Donnacona rappelle qu'il est essentiel de continuer à suivre les différentes consignes sanitaires, notamment : le lavage des mains, tousser et éternuer dans son coude, le maintien d'une distance de deux mètres avec les autres personnes et le port du masque dans les lieux publics fermés ou partiellement couverts. La prévention des infections est la responsabilité de tous. Diminuons, ensemble, les risques de propagation du virus!

Si vous éprouvez de l'inquiétude ou si vous présentez des symptômes comme de la toux ou de la fièvre, composez, sans frais, le 1 877 644-4545 ou consultez la page quebec.ca/coronavirus.

Outils de la Ville pour se tenir informé

Surveillez de près notre Page Facebook, nos enseignes numériques et nos infolettres pour vous informer des différentes mesures de santé de publique de la Ville.

Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale ouvrira graduellement ses portes au public dès le 8 septembre prochain. Ce sera donc possible d'aller choisir vos livres directement sur place après les heures de cours des élèves de l'école secondaire. En effet, la bibliothèque sera ouverte du mardi au jeudi de 17 h à 20 h 30 ainsi que les samedis et dimanches de 10 h à 16 h.

Le service de prêt et de retour sans contact personnalisé et le service de prêt numérique sont également d'autres alternatives offertes aux citoyens. Pour le prêt et le retour sans contact, vous devez fournir votre nom, vos coordonnées ainsi que vos demandes spéciales, s'il y a lieu, en contactant la bibliothèque par téléphone au 418 285-4300 ou par courriel à bibliotheque@villededonnacona.com. Un membre du personnel communiquera ensuite avec vous pour connaître vos besoins, vous informer de la procédure à suivre et convenir d'un moment de rencontre pour la cueillette.

Prenez note qu'il est possible de s'inspirer dans le catalogue disponible sur notre site internet. Toutefois, en raison de la situation actuelle, il ne sera pas possible de faire les réservations dans cet outil.

Centre Alliance Donnallie

Dans les dernières semaines, le nombre maximal de personnes permises dans certains lieux publics intérieurs et extérieurs a augmenté à 250, sous respect des directives des autorités de santé publique. En ce sens, nous accordons désormais l'ouverture au public du Centre Alliance Donnallie pour la tenue de certains événements. Tous ceux et celles désirant louer cette salle devront contacter le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire par téléphone au 418 285-3284 afin d'expliquer la nature de leur événement. Nous analyserons ensuite la demande pour vérifier si le tout respecte les mesures demandées par le gouvernement. Si la tenue de l'événement est autorisée, les différents locataires devront compléter une grille de mesures sanitaires à respecter et s'engager également à respecter ces mesures le jour de leur événement.

Local des jeunes

Pour le local des jeunes, un maximum de 10 personnes est autorisé à l'intérieur des lieux, en incluant les deux animateurs, en raison de la superficie de la salle.

Séances du conseil municipal

Les séances publiques du conseil municipal se font encore à huis clos afin de respecter les directives de la Santé publique ainsi que de prévenir la propagation de la COVID-19. Nous rappelons qu'il est possible de consulter les séances directement en ligne sur notre chaîne YouTube et sur notre site internet.

Vous êtes d'ailleurs invités à poser vos questions en lien avec l'ordre du jour exceptionnellement par courriel à communications@villededonnacona.com. Les questions reçues seront posées lors de l'une des deux périodes de questions du public prévues lors des séances. Pour connaître les conditions à respecter avant d'envoyer le tout, rendez-vous sur villededonnacona.com.

Cour municipale

La Cour municipale de la Ville de Donnacona reprend graduellement ses activités. Les dossiers qui ont dû être reportés en raison de la pandémie se verront attribuer une nouvelle date d'audition. Un avis vous sera transmis. Par ailleurs, différentes mesures ont été mises en place afin de pouvoir procéder aux auditions de la cour dans le respect

des règles d'hygiène et de distanciation émises par la Santé publique.

Pour toute question entourant un dossier de cour, nous vous invitons à prendre contact avec Mme Emilie Bernard par téléphone au 418 285-0110 poste 247 ou avec M. Israël Leblanc au 418 285-0110 poste 238. Vous pouvez aussi joindre la cour municipale par courriel au courmunicipale@villededonnacona.com. Il est possible de nous téléphoner pour prendre rendez-vous avant de vous présenter à nos bureaux.

Que se passe-t-il avec les événements?

Le 15 juillet dernier, nous avons décidé de reporter les événements du mois d'octobre organisé par la Ville de Donnacona à l'année prochaine. Sachez que notre équipe s'est mobilisée pour trouver les meilleures solutions possibles, mais l'instabilité de la situation et les mesures de la Santé publique ne nous permettent tout simplement pas de tenir le Bal du maire et la Course du maire cette année.

Bal du maire : reporté au samedi 2 octobre 2021

Course du maire* : reportée au dimanche 30 mai 2021

**Les inscriptions sont automatiquement transférées à l'an prochain. De belles nouveautés verront le jour, comme différents parcours et distances, pour les prochaines éditions afin de vous offrir une expérience incroyable et de vous remercier, à notre façon, de votre fidélité.*

Avancement du Complexe sportif Promutuel Assurance

Le nouveau Centre aquatique de Donnacona, annexé à l'aréna existant, abritera une piscine de 4 couloirs avec 2 plongeurs, un bassin récréatif avec jeux d'eau pour les plus petits et une mezzanine avec gradin pour les spectateurs. De grandes sections de fenêtres à hauteur humaine sont positionnées judicieusement pour offrir aux utilisateurs une vue agréable sur le paysage plus naturel du site.

En raison de la COVID-19, l'ouverture de notre futur centre aquatique sera quelque peu retardée. Surveillez attentivement notre page Facebook et notre infolettre pour connaître l'ouverture officielle ainsi que la programmation complète, qui sera diffusée plus tard cet automne.

Voici un bref aperçu des activités qui seront offertes :

- Bains libres avec plages horaires réservées aux familles, aux aînés et aux entraînements
- Bains libres thématiques
- Cours de groupe pour enfants et adultes

- Cours privés pour enfants et adultes
- Cours de formations pour sauveteurs et moniteurs
- Entraînement libre ou supervisé
- Gym liquide avec vélos aquatiques, tapis roulants aquatiques, trampolines et barres aquatiques
- Location de bassin pour des particuliers, entreprises ou formations

Plusieurs forfaits pour les fêtes d'enfants seront également disponibles : forfait de base avec salle de réception, forfait premium avec surprises et forfait clé en main avec gâteau et décorations. Plus de détails à venir!

En attendant l'ouverture de notre magnifique centre aquatique, sachez que les résidents de Donnacona bénéficient encore du tarif résident à la Piscine Lyne-Beaumont de Pont-Rouge.



Ensemble, préparons-nous pour l'hiver et facilitons les opérations de déneigement

STATIONNEMENT DE NUIT

Le stationnement sur rue est interdit, de 23 h à 7 h, du 15 nov. au 1^{er} avril, sur tout le territoire, à l'exception de la zone centre-ville (réf. [RMU-2019](#))



CORRIDOR DE CIRCULATION

Afin d'assurer une circulation fluide sur l'ensemble du territoire, assurez-vous de laisser un corridor de sécurité lorsque vous vous stationnez.



BACS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Lors des jours de collectes, assurez-vous de placer vos bacs sur votre terrain et non sur la voie publique, ni sur le trottoir.

Ce simple geste facilite le travail de nos employés et assure des opérations de déneigement plus efficaces !



GESTION DE LA NEIGE SUR VOTRE TERRAIN

Il est défendu de pousser, jeter, déposer, souffler, faire souffler ou d'amonceler de la neige ou de la glace, dans les rues, allées, places publiques et trottoirs sauf pour la municipalité, ses employés et ses entrepreneurs.



DÉBLAIEMENT DES RUES ET TROTTOIRS

Ces travaux seront effectués lorsqu'au moins 5 cm d'accumulation sont atteints ou si une situation de vent cause de la poudrière.



FEUX CLIGNOTANTS

Pour la zone centre-ville, lorsque ceux-ci clignotent, le stationnement est interdit afin de laisser place à une opération de déneigement. L'activation se produit avant 16 h.



ABRIS D'HIVER TEMPORAIRES

Votre abri doit être érigé, du 15 octobre au 30 avril, dans la voie d'accès de votre stationnement ou de votre résidence à une distance minimale du trottoir et des bornes-fontaines et à 2 m de la chaussée.



L'IMPORTANCE DE BALISER VOTRE TERRAIN

Il appartient au propriétaire de prendre les précautions nécessaires afin de baliser les limites de son terrain et de protéger arbres, arbustes, haies et équipements (clôtures, lampadaires, etc.).



RAMASSAGE ET SOUFLAGE DE LA NEIGE

L'élargissement des rues se fait lorsque celles-ci deviennent trop étroites pour procéder à un déneigement efficace. La neige est alors ramassée ou soufflée sur les terrains adjacents. Ces travaux s'effectuent habituellement à partir de 4 h le matin.



RUES FERMÉES

Des sections de rues seront fermées dès la première précipitation importante de neige.
- route Beaudry
- portion nord de la rue Sauvageau
- côte Victorin



Rappels saisonniers

Collectes



Encombrants

Mercredi 16 septembre | **Secteur 2**
Jeudi 17 septembre | **Secteur 1**



Compost

Retour à la collecte mensuelle dès le mois de décembre



Feuilles

Mercredi : 7 et 21 octobre, 4 novembre | **Secteur 2**
Jeudi : 8 et 22 octobre, 5 novembre | **Secteur 1**

Stationnement hivernal : zone centre-ville

Le stationnement de nuit, soit entre 23 h et 7 h, est autorisé durant la période hivernale, du 15 novembre au 1^{er} avril, dans la zone centre-ville en l'absence d'opération de déneigement.

La présente autorisation pour le stationnement de nuit n'a pas pour effet de permettre le stationnement à un endroit interdit par une autre disposition du chapitre 5 relatif au stationnement du règlement RMU-2019.

Le stationnement de nuit en période hivernale est autorisé dans les stationnements publics suivants, sauf lorsque les clignotants situés sur ces derniers sont allumés.

Rue, avenue ou boulevard	Localisation
Fiset	Stationnement public (golf)
Notre-Dame	Stationnement public (Place St-Jacques)
Pleau	Stationnement public
Entre Saint-Agnès et Saint-Jacques	Stationnement public

Lorsqu'une opération de déneigement est prévue pour la nuit, les feux clignotants installés à cette fin à l'entrée du secteur concerné seront allumés au plus tard à 16 h. La Ville diffusera également cette information sur son site internet, sur la page Facebook de la Ville ainsi que par le biais du système d'alerte municipale. Inscrivez-vous au système d'alerte dès maintenant au <https://donnacona.alertesmunicipales.com>.

Veuillez toutefois noter que puisque nous devons aviser avant 16 h, nous aurons parfois à interdire le stationnement en prévision de précipitations de neige annoncées pour la nuit suivante.

Véhicules remorqués ?

Contactez le service des travaux publics au 418 285-2731. Le propriétaire pourra reprendre possession de son véhicule sur paiement des frais de remorquage et de remisage, le tout, en sus des amendes prévues au règlement.

VÉHICULE REMORQUÉ ? UN DANGER ?

Avisez-nous au 418 285-2731

INSCRIVEZ-VOUS À ALERTES MUNICIPALES

donnacona.alertesmunicipales.com



Travaux d'aménagement paysager

Le Service des travaux publics effectuera des travaux d'aménagement paysager à l'entrée de la ville, à l'intersection de la route 138 et du 2^e Rang dans la semaine du 30 août et ce, pour environ 4 semaines. Ces travaux permettront de faciliter les déplacements piétonniers aux feux piétonniers et de mettre en valeur les aménagements floraux s'y trouvant. Des entraves de voies partielles sont à prévoir. Merci de planifier vos déplacements en conséquence.



Service de contrôle animalier

La Ville de Donnacona offrira un nouveau service de contrôle animalier dans les prochaines semaines grâce à la SPA de Québec. Les détails suivront sous peu.



www.spadequebec.ca

Loisirs, culture et vie communautaire

Remise des prix de l'Hommage aux bénévoles 2020

Chaque année, plus de 350 bénévoles sont présents à notre soirée Hommage aux bénévoles. En raison de la situation actuelle, nous n'avons malheureusement pas pu réunir les bénévoles comme à l'habitude, mais nous tenions tout de même à souligner le travail de ces personnes qui donnent sans compter à leur communauté, que ce soit dans le secteur culturel, sportif ou communautaire. La soirée Hommage aux bénévoles a donc été organisée de manière virtuelle. En effet, des montages vidéo ont été faits pour présenter les organismes en nomination et les lauréats. Le tout a été mis en ligne sur notre chaîne YouTube dans la semaine du 22 juin 2020.



Catégorie Bénévole Coup de cœur du jury : Mme Micheline Côté



Catégorie Événement spécial : Association Hockey mineur de Donnacona avec la Tournée des anciens canadiens



Catégorie Initiative citoyenne : Mme Renée Poulin avec le Sapin de l'Espoir



Catégorie Hommage de continuité : 15^e anniversaire de l'École de musique Desjardins de Donnacona



Catégorie Développement exceptionnel : Relais de la Pointe-Aux-Écureuils

Toutes nos activités sont gratuites

Inscriptions requises : 581-329-5358 ou centrefemmesportneuf@gmail.com

Divers ateliers

Café-rencontre chaque lundi à Saint-Raymond ou mercredi à Saint-Marc-des-Carrières dès le 14 septembre et ateliers de journal créatif chaque mardi à Pont-Rouge dès le 15 septembre

Soirées féministes

- Comment faire des herbes salées? : le jeudi 24 septembre
- Éviter le gaspillage alimentaire : le jeudi 22 octobre
- Fabriquer un sirop contre la grippe : le jeudi 19 novembre

Nouveautés

Ateliers informatiques - Ateliers de peinture avec Line Gianetti, artiste-peintre - Cinéma, pop-corn et Cie, jeudi 17 septembre à 19h

*Consultez le site Web ou la page Facebook de l'organisme pour tous les détails.

Programme de bienvenue d'un nouveau-né

Dans le cadre de sa politique familiale, la Ville de Donnacona souhaite souligner la venue des nouveau-nés qui réside sur son territoire. La Ville remettra donc un cadeau à chaque nouveau-né, selon les critères d'admissibilité et modalités mentionnés dans le document de présentation du programme, [en cliquant ici](#).

Est admissible à recevoir le cadeau, les nouveau-nés :

- Résidant sur le territoire de la Ville de Donnacona;
- Âgés de moins de 9 mois;
- Un seul cadeau sera accordé par enfant.

Bienvenue chez nous !



Parc familial et des aînés, c'est le temps d'en profiter!

Dernier week-end pour aller s'amuser au Parc familial et des aînés! Tous les jeux sont disponibles gratuitement : mini-golf, palet américain, pétanque, croquet et jeu de fer.

Horaires pour le week-end de la fête du Travail : jeudi au lundi de 13 h à 16 h et de 18 h à 21 h

Besoin d'un coup de pouce pour effectuer vos travaux?

La CJS de Donnacona offre désormais ses services annuellement! Cette année, la CJS poursuit ses activités durant les fins de semaine et les soirs de semaine. La CJS c'est une dizaine de jeunes âgés de 12 à 17 ans qui mettent sur pied leur propre entreprise dans le but d'offrir des services à la population. Une liste de services et de tarifs sera disponible sous peu sur Facebook (CJS Donnacona). Les jeunes entrepreneurs pourront entre autres effectuer des travaux d'entretien ménager, gardiennage, cordage de bois, déneigement (sur demande), promenade de chiens, aide aux devoirs et bien plus !



COOPÉRATIVE
JEUNESSE DE
SERVICES
DONNACONA

Vous êtes intéressés ?

Appelez-nous au 418-326-2357 ou au 418 285-3284, poste 202 ou contactez-nous par courriel (cjsdonnacona@gmail.com) ou par Facebook (CJS Donnacona).

Le CERF Volant de Portneuf

Le CERF Volant invite les familles à venir participer à un atelier qui permet au parent de vivre un moment agréable avec son bébé âgé de 0 à 12 mois par le biais d'activités de stimulation parent-enfant, de mini-ateliers d'information et de partage entre parents.

Date : Les mardis, du 29 septembre au 24 novembre 2020 (9 rencontres)

Heure : de 13h30 à 15h00

Lieu : Maison de la culture, Donnacona (2^{ième} étage)

Coût : 10 \$ / Incluant la carte de membre annuelle du CERF Volant.

Inscription requise au 418 873-4557, au 1 888 873-4557 (interurbain) ou à info@cerfvolantdeportneuf.org

***Services offerts dans différentes municipalités, consultez la programmation complète sur le site Web et la page Facebook de l'organisme.**



Club de l'âge d'or



Étant donné la situation que l'on vit présentement, le Club de l'âge d'or de Donnacona Inc. a décidé de ne pas reprendre ses activités prévues en août 2020. Nous ferons une réévaluation de la situation en fin d'année afin d'analyser la possibilité de reprendre les activités à partir du souper de Noël. Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec Mme Micheline Côté au 418 283-0668 ou Mme Ginette Boisvert 418 462-0922

Période d'inscription des activités de la session d'automne

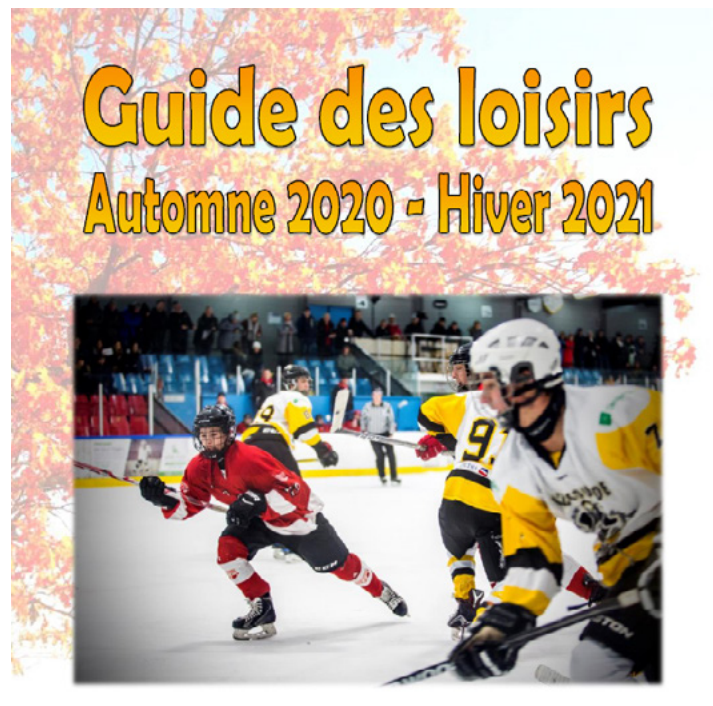
Plusieurs activités diversifiées vous sont proposées comme de la danse country-pop, des cours de mise en forme, des activités pour retraités, les sports de glace, et plus encore!

Veuillez consulter le guide disponible sur notre site Web pour tous les détails.

Inscription au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire :

**Du 8 au 11 septembre de 9 h à 12 h
et 13 h à 16 h 30**

En soirée le jeudi 10 septembre de 18 h à 20 h



Cours d'eau et bandes riveraines

S'établir à proximité ou en bordure d'un cours d'eau est très recherché, pour des raisons évidentes de tranquillité, de contemplation et de proximité avec la nature. Cependant, il existe des risques et contraintes importantes à s'implanter proche d'un plan d'eau. C'est pourquoi des normes strictes régissent les constructions et aménagements, celles-ci assurant votre sécurité et la pérennité et la valeur écologique des plans d'eau que nous partageons. La Ville de Donnacona met les efforts nécessaires pour protéger les bandes riveraines qui agissent comme zones tampons et de protection pour ces derniers. Il est donc indispensable de valoriser et préserver la bande de végétation naturelle établie à 10 ou 15 mètres en fonction de la pente de la berge (talus) évaluée le long du cours d'eau.

Tous les travaux et constructions réalisés à proximité des cours d'eau sont soumis à des règles particulières et doivent faire l'objet d'un certificat d'autorisation émis par un inspecteur municipal qui vérifiera alors leur conformité. Apprenez en plus en suivant ce lien : <https://villededonnacona.com/file-7069>



Clôture, muret et haies

Sachez que certaines dispositions régissant les matériaux, l'entretien et les normes d'implantation (hauteurs, distances et localisation) existent et doivent être respectées pour assurer la conformité de votre aménagement en tout respect des propriétés voisines. Consultez notre fiche synthèse pour les détails : <https://villededonnacona.com/file-7062>

Si vous prévoyez effectuer des travaux d'implantation d'une clôture, d'une haie, d'un mur ou d'un muret, il est nécessaire d'obtenir un permis ou un certificat d'autorisation en remplissant le formulaire et en fournissant les documents appropriés. Accédez au formulaire approprié en suivant ce lien : <https://villededonnacona.com/file-5716>



Ai-je besoin d'un permis?

Saviez-vous que pour plusieurs types de travaux un permis ou un certificat d'autorisation est obligatoire? En effet, l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation est préalable à vos travaux et assure la conformité et la légalité de ceux-ci envers la réglementation de la ville en matière d'aménagement du territoire. Veuillez consulter la page de notre site internet contenant la [liste des formulaires disponibles](#) pour préparer la bonne demande de permis en lien avec vos travaux.

Contactez-nous lors de la planification de votre projet pour connaître l'ensemble des règles à respecter selon la nature de vos travaux.



«Je dois abattre mon arbre...»

Contrairement à la plantation, l'abattage d'arbres nécessite un [certificat d'autorisation](#) si l'arbre visé se trouve en cour avant de votre propriété. L'abattage d'arbres sur le territoire de la ville est restreint pour préserver un couvert forestier mature, un milieu de vie agréable et naturel, avec tous les avantages que confère la végétation en milieu bâti. Parfois, selon la situation, l'arbre devra même être remplacé.

Les restrictions liées à l'abattage sont expliquées sur notre [fiche synthèse](#). N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou pour rapporter une situation que vous jugez inacceptable afin que des vérifications puissent être faites.

Planter un arbre, où et comment?



Planter des arbres ne requiert aucun certificat d'autorisation ; cependant, il existe une réglementation à respecter afin que vous puissiez le faire conformément et de façon sécuritaire, pour vous, votre bâtiment et l'environnement.

Communiquez avec nous pour vérifier l'emplacement idéal de votre nouvel arbre!

Quand devrais-je déposer une plainte?

Si vous êtes témoin ou affecté par une situation qui vous dérange, ou que vous constatez le non-respect d'éléments de la réglementation municipale, vous pouvez déposer une plainte auprès du service de l'urbanisme pour demander l'application et le respect des règlements en vigueur. Porter plainte est une action constructive, confidentielle et non punitive qui permet à la municipalité d'être informée d'une problématique pour laquelle vous vous sentez lésée. Si cette situation dénoncée est soumise à un règlement en vigueur, les inspecteurs municipaux pourront vous accompagner, trouver une solution et avertir la personne commettant une infraction.

Pour les détails : <https://villededonnacona.com/file-6270>
Formulaire : <https://villededonnacona.com/file-6269>

Garage et cabanon, quelles sont les règles à respecter?

Saviez-vous que les normes d'implantation ne sont pas les mêmes pour l'un et l'autre, de leurs dimensions au nombre autorisé sur votre terrain ? Vous pouvez posséder jusqu'à deux (2) cabanons sur votre propriété dont les dimensions varient selon la superficie de votre terrain. En ce qui concerne les garages, un seul est permis par terrain, mais la superficie permise est plus importante. Vous devez vous assurer que votre bâtiment secondaire, peu importe le type, se trouve en cour arrière ou latérale de votre terrain, à l'extérieur de toute servitude, à 3m des autres bâtiments et à 0,6 m des limites de votre propriété, ou 1,5 m s'il y a des ouvertures (portes ou fenêtres).

Complétez votre permis avant de commencer les travaux ou de planifier l'installation de votre garage ou cabanon. Selon la construction prévue, jetez un coup d'œil aux [fiches synthèses des normes en vigueur](#) pour vous aider à mieux comprendre ces dernières.



N'hésitez pas à venir rencontrer notre équipe au besoin ou à nous contacter pour toute question !

Consultez notre page dédiée sur notre site Internet pour avoir accès à nos règlements complets : <https://villededonnacona.com/fr/centre-documentaire/c72/reglements-municipaux/page-1>

Nous vous invitons à consulter nos fiches réglementaires qui simplifient pour vous la réglementation en visitant la page suivante : <https://villededonnacona.com/fr/centre-documentaire/c71/articles-d-interet-sur-la-reglementation/page-1>

Besoin d'un formulaire pour une demande de permis? Allez faire un tour dans notre banque de données et trouvez celui dont vous avez besoin! <https://villededonnacona.com/fr/centre-documentaire/c68/permis-et-certificats/page-1>

Nous sommes là pour vous et assurer la réussite et la conformité de vos projets : (418) 285-0110, poste 237 ou urbanismedev@villededonnacona.com

On continue de se protéger!



Toussez dans
votre coude



Lavez
vos mains



Gardez vos
distances



Couvrez
votre visage
(si moins de 2 mètres)



Limitez vos
déplacements

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

1-877-644-4545

Calendrier des activités spéciales

5 et 6 septembre

Grande vente de garage de
Les Écureuils

Rue Notre-Dame



8 au 11 septembre

Période d'inscription aux
activités d'automne

Aréna



11 septembre

AutoShow avec
Bleu Jeans Bleu

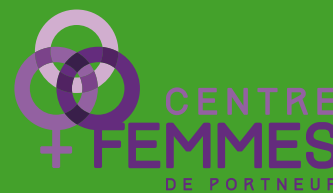
Stationnement bibliothèque



11 septembre

Ateliers informatiques

Inscription requise :
581 329-5358



11 et 12 septembre

Tournoi bénéfique de balle
donnée au profit de l'équipe
hockey senior AAA



16 septembre

Café-causerie

Inscriptions obligatoires :
1 888 337-3704



25, 26, 27 septembre

Journées de la culture



17 au 24 octobre

Semaine des bibliothèques
publiques



Activités et événements

En raison de la COVID-19, le calendrier d'activités a malheureusement été ébranlé avec les différentes consignes de la santé publique. Surveillez de près notre page Facebook, notre site internet et notre infolettre afin de vous assurer de ne rien manquer sur les activités ou événements pouvant s'ajouter sur le territoire.

Questions, informations ? Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire 418 285-3284